

PROGRAMME DE FORMATION

Formation
préalable

Amiante sous-section 4 : Opérateur de chantier Bâtiment



Durée de la formation

2 jours - 14 heures



Public

Personnel opérateur de chantier : tout travailleur chargé d'exécuter des travaux et/ou d'installer, de faire fonctionner et d'entretenir les matériels qui lui sont confiés, dans le respect des procédures, du plan de retrait ou de confinement, ou du mode opératoire

Formation organisée en inter et intra entreprises

Minimum : 8 stagiaires

Maximum : 10 stagiaires



Pré-requis

- Parler et écrire le français
- Être équipé des EPI de base (tenue de travail, chaussures de sécurité, casque, paire de gants)
En l'absence d'EPI, le salarié ne pourra pas participer aux exercices pratiques et par conséquent, l'attestation de compétence ne pourra lui être délivrée.
- Avoir passé préalablement une visite médicale d'aptitude
Présentation par l'employeur d'un certificat attestant l'aptitude médicale au poste de travail du salarié et spécifiant l'aptitude au port des équipements de protection respiratoire, délivré par le médecin du travail de l'entreprise
En l'absence du certificat d'aptitude, le salarié ne pourra pas participer aux exercices pratiques et par conséquent, l'attestation de compétence ne pourra lui être délivrée



Lieux

- **BTP CFA Vienne**
3 rue de Chantejeau - 86280 Saint-Benoît
☎ 05.49.57.14.66 @ <http://www.btpcfa-vienne.fr>



Objectifs de formation



- Connaître les opérations spécifiques pouvant libérer des fibres d'amiante
- Appliquer les procédures et un mode opératoire adaptés aux interventions

Contenu de la formation



Caractéristiques, propriétés de l'amiante et effets sur la santé

Produits susceptibles de contenir de l'amiante : localisation, identification

Les principales exigences réglementaires :

- Prévention du risque amiante
- Suivi médical
- Rôle des acteurs sécurité santé

Application des méthodes de travail et des procédures opératoires sur la plateforme de formation

Utilisation et limites des équipements de protection

Gestion des déchets

Détection de situations d'urgence ou anormales, conduite à tenir

Validation des acquis

Validation de la formation



Attestation de compétence si réussite à :

- Une évaluation théorique, à partir d'un questionnaire à choix multiples
- Une évaluation pratique continue lors des mises en situation

Moyens pédagogiques et supports

Exposés / Diaporamas / Débats

Études de cas / Applications pratiques

Plateforme pédagogique de formation

Support pédagogique



BTP CFA POITOU-CHARENTES

Association paritaire régionale des CFA BTP de la Vienne et de la Charente Maritime - N° SIRET : 301 075 339 00053 - Code APE : 8532Z

5 rue de Chantejeau
86280 Saint-Benoît

Tel : 05.49.57.11.33
Fax : 05.49.55.44.98

btpcfa.poitoucharentes@ccca-btp.fr
www.btpcfa-poitou-charentes.fr

PROGRAMME DE FORMATION

Formation
préalable

Amiante sous-section 4 :
Opérateur de chantier TP



Durée de la formation

2 jours - 14 heures



Public

Personnel opérateur de chantier : tout travailleur chargé d'exécuter des travaux et/ou d'installer, de faire fonctionner et d'entretenir les matériels qui lui sont confiés, dans le respect des procédures, du plan de retrait ou de confinement, ou du mode opératoire

Formation organisée en inter et intra entreprises

Minimum : 8 stagiaires

Maximum : 10 stagiaires



Pré-requis

- Parler et écrire le français
- Être équipé des EPI de base (tenue de travail, chaussures de sécurité, casque, paire de gants)
En l'absence d'EPI, le salarié ne pourra pas participer aux exercices pratiques et par conséquent, l'attestation de compétence ne pourra lui être délivrée
- Avoir passé préalablement une visite médicale d'aptitude
Présentation par l'employeur d'un certificat attestant l'aptitude médicale au poste de travail du salarié et spécifiant l'aptitude au port des équipements de protection respiratoire, délivré par le médecin du travail de l'entreprise
En l'absence du certificat d'aptitude, le salarié ne pourra pas participer aux exercices pratiques et par conséquent, l'attestation de compétence ne pourra lui être délivrée



Lieux

- **BTP CFA Vienne**
3 rue de Chantejeau - 86280 Saint-Benoît
☎ 05.49.57.14.66 @ <http://www.btpcfa-vienne.fr>



Objectifs de formation



- Connaître les opérations spécifiques pouvant libérer des fibres d'amiante
- Appliquer les procédures et un mode opératoire adaptés aux interventions

Contenu de la formation



Caractéristiques, propriétés de l'amiante et effets sur la santé

Produits susceptibles de contenir de l'amiante : localisation, identification

Les principales exigences réglementaires :

- Prévention du risque amiante
- Suivi médical
- Rôle des acteurs sécurité santé

Application des méthodes de travail et des procédures opératoires sur la plateforme de formation

Utilisation et limites des équipements de protection

Gestion des déchets

Détection de situations d'urgence ou anormales, conduite à tenir

Test de validation des acquis

Validation de la formation



Attestation de compétence si réussite à :

- Une évaluation théorique, à partir d'un questionnaire à choix multiples
- Une évaluation pratique continue lors des mises en situation

Moyens pédagogiques et supports

Exposés / Diaporamas / Débats

Études de cas / Applications pratiques

Plateforme pédagogique de formation

Support pédagogique



BTP CFA POITOU-CHARENTES

Association paritaire régionale des CFA BTP de la Vienne et de la Charente Maritime - N° SIRET : 301 075 339 00053 - Code APE : 8532Z

5 rue de Chantejeau
86280 Saint-Benoît

Tel : 05.49.57.11.33
Fax : 05.49.55.44.98

btpcfa.poitoucharentes@ccca-btp.fr
www.btpcfa-poitou-charentes.fr